

Poliquin, Renée (BAPE)

De: Denis Genest -
Envoyé: 23 avril 2015 14:53
À: mine-lac-a-paul
Objet: mémoire ou moyen de se faire entendre

Bonjour .Mon nom est Denis Genest & Cecile Amyot .Nous possédons un chalet au kilomètre 108 au lac AUTOBUS ou appelé aussi LAC (345) .Nous nous opposons a ce projet ,car il doit y avoir d'autres options pour que votre chemin ne passe pas sur notre terrain.Nous sommes de ceux dont les chalets sont a risque.Notre chalet se trouve a 75 mètres du chemin et notre voisin une partie du terrain est coupé par le chemin. Alors imaginez le chemin .Impossible de rélargir par la droite il ne reste que la partie gauche (SUR NOTRE TERRAIN) . cela donnerait dans notre chambre a coucher ou presque. Vous deviez respecter une distance de 500 mètres .Ils sont venus prendre des mesures et nous font savoir d'attendre pour faire des rénovations ou des entretiens sur notre terrain .La mrc me demande de prendre un permis pour faire un changement sur une de mes structure alors que faire? On vit dans l'incertitude et de peur de vous voir arriver.Imaginez (la vitesse pour les adultes et surtout les enfants le bruit des camions le repos disparu essayez de dormir la nuit quand tout ces camions vont passer freins JACOB a 200 pi du chalets .) Le rêve des propriétaires disparaît La tranquillité .Les territoires de chasse La peche La sécurité La faune et j'en passe

Notre INVESTISSEMENT qu'en dites vous? Tout nos rêves parti en fumée Détruit.Alors pour le respect et le bien des propriétaires de chalets ,nous vous demandons d'épargner notre territoire .Nous payons des location de terrains et aussi des taxes alors on demande d'être respecté. SVP pour le bien et la satisfaction de tout ces gens,Reconsidérez il y'a d'autres options de trajet Et de plus si vous empruntiez plus près du barrage vous feriez de très grosses ÉCONOMIES (trajet plus court de plusieurs kilometre moins de carburant moins de pollution .ET tout le monde vivrait dans un monde meilleur.Je vous remercie pour votre ecoute

Denis Genest
Cécile Amyot